

## **La dette publique n'est pas le problème mais une partie de la solution**

**Éric Berr, Léo Charles, Jean-Marie Harribey, Jonathan Marie**

*Libération*, 20 octobre 2020

Les auteurs sont économistes, membres du collectif des Économistes atterrés.

Alors que le projet de loi de Finances 2021 est actuellement en discussion et que la crise économique liée au Covid-19 s'intensifie, revient une petite musique bien connue et lancinante : le niveau de la dette publique ferait peser de graves dangers sur l'économie française. Ainsi, dans une interview accordée au *Parisien* le 3 octobre, Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes, s'inquiète « pour les générations futures [...] qui auront à payer pour l'éternité une dette écrasante ». *Le Monde*, dans son éditorial du 8 octobre, ne dit pas autre chose et appelle à ce que les modalités de remboursement de la dette publique soient au cœur de la campagne présidentielle de 2022.

Certes, la dette publique française a fortement augmenté et devrait atteindre 120 % du PIB à la fin de l'année 2020. Mais cette dramatisation de la question de la dette publique, procédé maintes fois utilisé par le passé afin de justifier l'austérité budgétaire, est hors de propos, et ce pour au moins deux raisons.

Tout d'abord, le financement de la dette publique ne pose pas de problème aujourd'hui. Les titres de dette publique français sont très demandés et parmi les plus sûrs au monde, ce qui permet à l'État de s'endetter à des taux d'intérêt historiquement faibles, et même en partie négatifs : - 0,11 % pour ses titres à 10 ans, et 0,6 % à 30 ans. Il faut bien sûr éviter que les taux remontent trop. C'est pour cela qu'il est nécessaire de réorganiser les circuits financiers et bancaires, de rendre à la banque centrale sa capacité d'intervention sur le marché primaire de la dette publique et lui permettre de maintenir une politique accommodante. Dans ce cadre, il n'y aura pas lieu de craindre un accroissement de la dette puisque l'État, contrairement à un ménage ou une entreprise, peut aisément faire « rouler » sa dette, c'est-à-dire la renouveler lorsqu'elle arrive à échéance, et ne la rembourse donc jamais en totalité. De plus, le solde public hors dépenses d'investissement est excédentaire, sauf lors des périodes de récession pendant lesquelles les dépenses publiques amortissent automatiquement la baisse de l'activité. Ainsi, la majeure partie de la dette publique correspond à des investissements qui nourrissent l'activité économique publique et privée.

Ensuite, l'argument consistant à voir la dette publique comme un fardeau légué aux générations futures est erroné. En effet, il procède d'une approche partielle (et partielle) de la question qui refuse de voir que la dette publique a pour contrepartie l'acquisition d'actifs (infrastructures, participation dans des entreprises publiques, etc.). Dès lors, contrairement à l'idée fautive trop souvent avancée, chaque jeune Français ne naît pas avec une dette d'environ 30 000 euros, mais avec un patrimoine net de 4 500 euros car la valeur des actifs publics excède celle des dettes. De toute façon, le transfert d'une dette est concomitant de celui d'une créance ; c'est la question de la répartition des titres de créance qui est primordiale.

Ceux-là mêmes qui veulent limiter la dette publique sont les principaux responsables de son accroissement et répètent les erreurs commises lors de la crise des *subprimes*. Ainsi, Bruno Le Maire, en se félicitant de poursuivre une politique de baisse des impôts (les recettes

fiscales ont été réduites de 45 milliards d'euros depuis 2017), tout en nous prévenant qu'il faudra rembourser la « dette Covid » d'ici 2042, prépare des lendemains plus que douloureux. Vouloir réduire la dette publique tout en se privant de recettes fiscales indispensables suppose, dans un univers où la croissance est faible, des coupes importantes dans les dépenses publiques. La « réforme » des retraites, que le gouvernement n'a pas abandonnée, s'inscrit dans cette logique.

La crise actuelle doit au contraire nous amener à rompre avec des politiques néolibérales mues par le « séparatisme des 1 % », qui entraînent une explosion des inégalités et se montrent incapables d'engager une réelle bifurcation écologique de nos économies.

Aujourd'hui, les dépenses publiques doivent être mobilisées à très court terme pour soutenir l'économie. Or, le « plan de relance » du gouvernement est insuffisant et l'efficacité des mesures de soutien (sans contrepartie) à l'investissement privé n'est pas garantie. Un véritable plan de relance doit favoriser le développement des services publics et l'emploi public pérenne. Ces nouvelles dépenses doivent être financées par une fiscalité plus progressive, indispensable dans une société apaisée.

De même sont nécessaires les investissements que seule la collectivité peut prendre en charge (dans les transports publics, l'isolation du bâti, la transition énergétique, etc.). La politique agricole doit évoluer, les aides à la conversion à l'agriculture biologique renforcées. Les systèmes d'assurance chômage ou d'assurance maladie ne sauraient être fragilisés davantage. Une politique budgétaire facilitant ces reconversions, même si elle engendre des déficits à court terme, est indispensable. En 2006, le rapport Stern montrait déjà que le coût de l'inaction face au changement climatique pourrait représenter au niveau mondial entre 5 % et 20 % de perte de PIB par an, bien supérieur au coût de l'action.

Contrairement à ce qui est régulièrement affirmé à tort, ce n'est pas le surendettement du secteur public qui est la cause de la stagnation et des crises économiques, mais bien le manque de volonté des décideurs politiques qui se refusent à transgresser la logique marchande en faveur d'un investissement public massif pourtant indispensable à l'heure de la transition écologique et de la crise du Covid-19. C'est ce qu'il conviendra d'avoir à l'esprit au moment d'énoncer les enjeux de la campagne de 2022.